

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 116/02

ÉFAI – 020252 – AMR 46/004/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

PÉROU **Margarita Patiño Rey Sánchez (f)**

Londres, le 18 avril 2002

Amnesty International est préoccupée par la sécurité de Margarita Patiño Rey Sánchez. Cette femme reçoit des menaces de mort depuis qu'elle a publiquement nommé les militaires qui auraient tué son mari.

Margarita Patiño Rey Sánchez reçoit des appels téléphoniques anonymes à son domicile depuis le 13 avril 2002, le lendemain de sa comparution publique en tant que témoin devant la *Comisión de la Verdad y Reconciliación* (Commission vérité et réconciliation), récemment mise en place au Pérou. Ceux qui l'ont appelée ont menacé de la tuer. D'après les informations recueillies, on a empoisonné ses deux chiens ces derniers jours, manifestement dans le but de l'intimider.

Margarita Patiño Rey Sánchez est la femme de Hugo Bustíos Saavedra, un journaliste qui aurait été tué par des membres des forces de sécurité en 1989. Ce journaliste indépendant s'intéressait aux violations des droits humains commises par les forces de sécurité à la fin des années 80, ainsi qu'aux crimes perpétrés par les groupes armés d'opposition. Selon certaines sources, il a été tué par une patrouille militaire alors qu'il allait mener des investigations sur un homicide commis par l'armée dans la province de Huanta.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Une Commission vérité et réconciliation a été créée au Pérou, après vingt années de graves atteintes aux droits humains commises tant par les forces de sécurité que par les groupes armés d'opposition dans le cadre d'un conflit armé qui a commencé au début des années 80. La Commission est chargée de faire la lumière sur les circonstances dans lesquelles ont été commises les atteintes aux droits humains qui ont eu lieu entre mai 1980 et novembre 2000. Elle a également pour mission d'identifier les responsables de ces agissements. Le 8 avril 2002, la Commission vérité et réconciliation a tenu sa première audience publique dans la ville d'Ayacucho. Sa deuxième audience publique a eu lieu le 12 avril dans la ville de Huanta, et d'autres sont prévues au cours des prochaines semaines.

Amnesty International a salué la création de cette instance. La secrétaire générale de l'organisation a regretté de n'avoir pu assister à ces audiences et déclaré dans un communiqué de presse : « *Amnesty International estime que le travail de la Commission est de la plus haute importance. La société péruvienne a des obligations envers les milliers de victimes des violations des droits humains commises par le passé et de leurs proches. La Commission vérité et réconciliation offre la possibilité d'un pays plus juste, où les droits fondamentaux de tous seront pleinement respectés.* » (voir AMR 46/008/02, 8 avril 2002).

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité de Margarita Patiño Rey Sánchez, qui reçoit des menaces de mort anonymes depuis qu'elle a témoigné devant la *Comisión de la Verdad y Reconciliación* (Commission vérité et réconciliation) le 12 avril 2002, dans la ville de Huanta ;

– demandez instamment qu'une enquête exhaustive, indépendante et impartiale soit menée sur ces menaces, et que les responsables présumés soient traduits en justice ;

– appelez les autorités à prendre les mesures nécessaires pour protéger Margarita Patiño Rey Sánchez et sa famille.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

Sr. Fernando Rospigliosi
Ministro del Interior
Ministerio del Interior
Plaza 30 de Agosto s/n, San Isidro
Lima 27, Pérou

Télégrammes : Ministro del Interior, Lima, Pérou

Fax : + 511 224 2413 (Si un correspondant vous répond, demandez : « *Me da tono de fax, por favor.* »)

Formule d'appel : *Sr. Ministro, /* Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Président de la Commission vérité et réconciliation :

Sr. Salomon Lerner Corder
Comisión de la Verdad y Reconciliación
Av. Salaverry 2802
San Isidro
Lima 27, Pérou

Organisation de défense des droits humains :

Comisión de Derechos Humanos (COMISEDH)
Av. Horacio Urteaga 704
Jesús María
Apdo Postal 11-0237
Lima, Pérou

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Pérou dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 30 MAI 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*